



THOMAS OBERT

Cabinet d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes
Membre de l'ordre des experts-comptables de Paris Ile de France
et de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

PRESTATIONS ET HONORAIRES EXPERTISE COMPTABLE TARIFS HT au 1^{er} janvier 2009

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif. Seuls les honoraires convenus sur la lettre de mission et approuvés par les deux parties sont opposables devant le tribunal de commerce.

PRESTATIONS COMPTABLES

▪ Tenue de la comptabilité

- Enregistrement des factures d'achats, de ventes, des écritures de banque, de caisse, de paie et des notes de frais,
- Etablissement des rapprochements bancaires,
- Analyse et lettrage des comptes généraux,
- Etablissement des déclarations de TVA.

▪ Arrêté des comptes annuels

- Révision des comptes généraux et auxiliaires,
- Evaluation et comptabilisation des écritures de clôture,
- Elaboration d'un dossier d'arrêté des comptes,
- Etablissement des comptes annuels : états financiers et annexes aux comptes annuels.

▪ Etablissement des déclarations fiscales annuelles

- Taxe d'apprentissage, formation professionnelle continue, effort construction,
- Taxe professionnelle,
- Bordereau-avis de liquidation d'impôts sur les sociétés,
- Déclaration annuelle des honoraires et commissions,
- Liasse fiscale.

Honoraires HT par mois

Chiffre d'affaires	De 1 € à 50 000 €	De 50 001 € à 100 000 €	De 100 001 € à 150 000 €	De 150 001 € à 250 000 €	De 250 001 € à 350 000 €	Plus de 350 001 €
Avec tenue comptable	225 €	275 €	325 €	425 €	550 €	Nous consulter
Sans tenue comptable	130 €	180 €	240 €	280 €	350 €	Nous consulter



PRESTATIONS SOCIALES

▪ **Bulletins de salaires**

- Etablissement du bulletin de paye,
- Etablissement des bordereaux de cotisations trimestriels ou mensuels (URSSAF, ASSEDIC, Retraite...),
- Etablissement des déclarations annuelles.

Honoraires HT : 20 € par bulletin et par mois

▪ **Formalités d'embauche**

- Rédaction de la déclaration unique d'embauche,
- Rédaction d'un contrat de travail standard,
- Immatriculation auprès des organismes sociaux.

Honoraires HT : 75 €

▪ **Solde de tout compte**

- Etablissement du solde de tout compte,
- Etablissement de l'attestation ASSEDIC,
- Etablissement du certificat de travail.

Honoraires HT : 60 €

▪ **Formalités de licenciement**

- Etablissement du courrier de convocation à l'entretien préalable,
- Lettre de notification.

Honoraires HT : 300 €



PRESTATIONS JURIDIQUES

▪ Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes

- La rédaction des convocations et des procès-verbaux d'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice,
- L'élaboration du rapport de gestion,
- Le dépôt des comptes annuels au Greffe,
- La mise à jour des registres légaux (registre de présence au Conseil d'administration, registre du conseil d'administration, livre d'assemblées, livre d'inventaire, journal général).

Honoraires HT

Chiffre d'affaires	De 1 € à 50 000 €	De 50 001 € à 100 000 €	De 100 001 € à 150 000 €	De 150 001 € à 250 000 €	De 250 001 € à 350 000 €	Plus de 350 001 €
SARL – EURL	200 €	250 €	300 €	350 €	450 €	Nous consulter
SAS – SASU	300 €	350 €	400 €	450 €	550 €	Nous consulter
SA	400 €	450 €	500 €	550 €	650 €	Nous consulter
Autres formes juridiques	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter